



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 109 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une coordination centrale forte pour lutter avec le maximum d'efficacité contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé et le Partenariat canadien contre le cancer privilégient une organisation qui regroupe l'ensemble des leviers et des moyens d'action de la lutte contre le cancer, et que les grands pays du monde occidental et la plupart des provinces canadiennes disposent d'une telle organisation dédiée à la lutte contre le cancer;

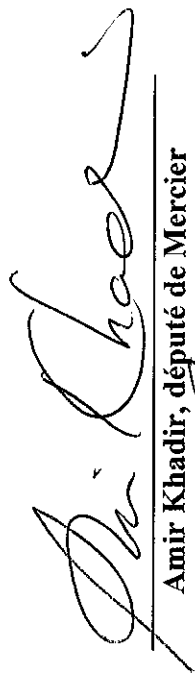
CONSIDÉRANT QUE la lutte contre le cancer concerne d'abord et avant tout les personnes atteintes de cancer et leurs proches;

CONSIDÉRANT les impacts très importants du cancer sur l'ensemble de la société québécoise;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale la création d'une agence québécoise de lutte contre le cancer qui soit pleinement responsable de coordonner l'ensemble des efforts et de l'organisation des services pour le cancer, qui associe les personnes touchées par le cancer à la prise de décision, qui soit placée sous l'autorité directe du ministre de la Santé et des Services sociaux et qui rende des comptes à la population de ses actions.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier
28/4/10
Date